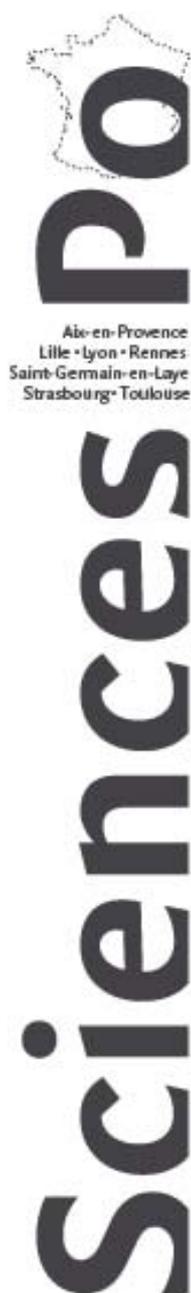


COMMUNIQUÉ DE PRESSE

14 mars 2017



Le modèle d'enseignement des Instituts d'études politiques en Région salué par la Cour des Comptes

Les directeurs des sept Sciences Po dits des « concours communs » (Aix-en-Provence, Lille, Lyon, Rennes, Saint-Germain-en-Laye, Strasbourg et Toulouse) ont lu avec beaucoup d'attention et d'intérêt le rapport de la Cour des Comptes consacré aux « Instituts d'études politiques en Région », dont le référentiel a été mis en ligne le 13 mars.

Les directeurs se félicitent notamment que la Cour des Comptes reconnaisse que le modèle d'enseignement, l'internationalisation et la professionnalisation des IEP « constituent un facteur d'attractivité et un signe de leur image de marque ». Les formations sélectives délivrées, adossées à des voies d'accès diversifiées, sont le gage d'une insertion professionnelle rapide et de qualité, notamment grâce à leur caractère pluridisciplinaire et à leur internationalisation poussée.

La Cour des Comptes salue également tous les efforts mis en œuvre par les Sciences Po des concours communs dans la mise en place de leur programme de démocratisation (PEI), dont le bilan est jugé « positif ». Ce programme, géré à l'échelle du réseau, est actuellement le plus important de France puisqu'il permet à près de 3.000 collégiens et lycéens d'être accompagnés chaque année dans la préparation du concours.

Ces constats positifs, qui sont le reflet d'une politique volontariste et réfléchie, renforcent les sept IEP des concours communs dans leur souhait de continuer à mutualiser leurs ressources au sein de leur réseau. Au-delà des spécificités statutaires propres à chacun des établissements, ces résultats satisfaisants n'auraient pu être obtenus sans une autonomie de fonctionnement et de gestion. Les Sciences Po du réseau sont cependant prêts à contribuer à toute réflexion sur une évolution statutaire dès lors que serait préservée une forte autonomie, gage de dynamisme, d'efficacité et de responsabilité.

Contact presse :

Coordination de la
communication 16/17 :
Service communication
Sciences Po Rennes

Marion Turbiez-Miquel
02 99 84 29 59
marion.miquel@
sciencespo-rennes.fr

Les directeurs adhèrent pleinement aux propos tenus par la ministre de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Najat Vallaud-Belkacem, dans son courrier de réponse à la Cour des Comptes. Ils se disent prêts à travailler en faveur d'une « mutualisation plus grande des fonctions supports et de soutien » qu'elle appelle de ses vœux, dans la singularité des situations locales, avec les établissements partenaires sur chacun des sites des différents IEP. Ils se félicitent également de sa volonté de défendre « le principe d'autonomie des établissements concernés ».